

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DONNEZAC**

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le

ID : 033-213301518-20260713-2026_09_07-DE



DELIBERATION n° 2026-09-07

Nbre de Conseillers en exercice 15
Présents 10
Votants 11

OBJET : CONVENTION
DELEGATION DE LA
COMPETENCE TRANSPORTS
SCOLAIRES EN GIRONDE

Pour : 11

Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le treize juillet, le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François JOYÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 07 juillet 2026

PRESENTS : COURJAUD Thierry ; DIDIER Dominique; DUPUY Elodie ; FEBVIN Marie-Pascale ; HERAUD Claudine ; JOYÉ Jean-François ; LAMBERT Régine ; METTE VIALATTE Séverine ; SICAUD Geoffrey ; ZOCCO Jonathan.

ABSENTS-EXCUSES : BOTTERO Aurélie ; CHASSIN Franck ; GENAIN Jean-Pierre ; LIMOUZIN Sandrine ; SOPENA Patrice ;

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Claudine HERAUD

Monsieur Jean-Pierre GENAIN a donné pouvoir à Monsieur JOYÉ Jean-François.

La convention de délégation de compétence signée en 2019 étant arrivée à échéance, la Région Nouvelle-Aquitaine a transmis à la commune une nouvelle convention, prenant effet à compter du 1er juin 2026.

Cette convention a pour objet de définir le périmètre ainsi que les modalités selon lesquelles la Région Nouvelle-Aquitaine délègue à la commune certaines compétences relatives à l'organisation, au fonctionnement et au financement des transports scolaires.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver la convention de délégation de compétence relative à l'organisation des transports scolaires conclue avec la Région NOUVELLE-AQUITAINE ;
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 16/07/2026

Affiché le : **16 JUIL. 2026**

Transmis au représentant de l'état :

Jean-François JOYÉ

Maire



Secrétaire de séance

Claudine HERAUD

16 JUIL. 2026

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 033-213301518-20260713-2026_09_07-DE

